



Plan de protection concernant le centre de badminton B4L Fondation sous COVID-19 valable dès le 6 juin 2020

Explications générales

Version 2.0 valable dès le: 6 juin 2020

Introduction

Le plan de protection qui suit décrit les directives que doit respecter B4L Fondation.

Les règles, procédures et instructions sont conformes aux directives officielles et sont complétées par nos recommandations.

Notre message au public « Nous sommes et resterons solidaires, nous respectons strictement les directives et nous nous comportons de manière exemplaire.

1. Mesures de protection pour le jeu

Principes de base

Le plan de protection du centre doit garantir que les principes de base suivants soient respectés. Il s'agit de prévoir des mesures appropriées pour chacune de ces directives sur la base de l'ordonnance COVID-19 2 <https://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2020/1815.pdf> et des nouvelles conditions cadres de l'OFSP <https://www.swissolympic.ch/fr/a-propos-de-swiss-olympic/news-medias/Fokus-Coronavirus.html>

- 1.1. **Responsable COVID-19** chargé de conseiller à bon escient les abonnés/clients.
- 1.2. Respect des **mesures d'hygiène** de l'OFSP
- 1.3. **Distance sociale**
- 1.4. Taille maximale des groupes selon les prescriptions actuelles des autorités et **fréquentation des installations**
- 1.5. Traçage des contacts
- 1.6. **Personnes présentant des symptômes de maladie**
- 1.7. **Informations** données aux joueurs de badminton et aux autres personnes concernées sur les directives et les mesures en vigueur.



1.1 Personne mandatée COVID-19

- Le centre mandate en tant que personne responsable Covid 19, Mme Dominique Rod

1.2 Règles d'hygiène et de nettoyage

Hygiène des mains

- Toutes les personnes présentes dans le club/centre se lavent régulièrement les mains. Désinfection obligatoire à l'entrée du centre et après son heure de jeux. Des sprays désinfectants sont mis à la disposition de nos clients dans tout le centre
- Nettoyage des locaux réguliers.

1.3 Distance sociale

Garder ses distances

- A l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche et après le jeu.
- Renoncer aux poignées de mains
- Les contacts corporels sont seulement à nouveau autorisés au moment du jeu.
- La distance sociale doit aussi être garantie dans les vestiaires et sous les douches. Un nombre de personne est défini en fonction de la grandeur du vestiaire.

1.4 Taille maximale des groupes & fréquentation des installations

Taille des groupes

- Les groupes et les rassemblements de plus de 30 personnes sont interdits. 300 personnes au maximum (participants, spectateurs, collaborateurs) peuvent être présentes lors d'une manifestation; il doit être possible d'attester les contacts étroits par l'enregistrement et le traçage.

Installations et courts

- Toutes les infrastructures sont ouvertes. Une distance minimale de 2 mètres doit cependant être garantie dans les vestiaires, les douches et en dehors des courts. Limitation du nombre de personnes dans les vestiaires et les douches.



Buvette

- Les règles prescrites par la confédération pour la gastronomie font foi et sont indiquées lisiblement.

1.5 Enregistrement et traçabilité

- Nos clients sont tous répertoriés dans notre système de réservation.

1.6 Personnes présentant des symptômes de maladie

- Les personnes particulièrement vulnérables continuent de respecter les recommandations de l'OFSP.
- Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont pas le droit de jouer ou de participer à un entraînement. Elles doivent se mettre en isolement, appeler leur médecin traitant et suivre les indications de ce dernier. Il faut avertir immédiatement les partenaires de jeu ou les membres du groupe d'entraînement des symptômes de maladie.

1.7 Devoir d'information

- Les directives et recommandations pour les joueurs de badminton sont communiquées à tous par mailing et sont affichées de façon lisible au centre

2. Directives et recommandations pour les joueurs de badminton

Principes fondamentaux

En plus des mesures de protection spécifiques au centre B4L Fondation énumérées au point 1.0, voici le plan de protection que les **joueurs de badminton doivent respecter**.

2.1 **Acceptation et respect** par le joueur de badminton de toutes les mesures de protection prescrites par le centre B4L Fondation.

2.2 Application des **règles d'hygiène** de l'OFSP

2.1 Respect des mesures de protection

- En réservant un court, le joueur accepte les mesures de protection définies.
- Il incombe aux parents de veiller au respect strict des directives par leurs enfants et adolescents.

2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Hygiène des mains

- Il faut se laver les mains avant et après avoir joué au badminton.



- Tous les joueurs devraient dans la mesure du possible prendre avec eux sur le court de quoi se désinfecter, surtout les mains, à la fin d'une partie. Mais des désinfectants sont mis à disposition par le centre à tous les étages.
- On renonce à la traditionnelle poignée de main de fin de partie.

3. Directives et recommandations pour l'enseignement du badminton

B4L Fondation accueille sous son toit le club Badminton Lausanne Association. Celui-ci se pliera aux directives édictées ci-dessus et suivra son propre plan de protection pour l'enseignement des cours.

3.1 Responsabilité

- Il incombe à Badminton Lausanne Association de se plier aux directives recommandées par Swiss badminton concernant la dispense des cours collectifs plaisir et compétition.
- Une personne responsable Covid-19 pour BLA devra être annoncée à la Direction du B4L Fondation et auprès de Swiss badminton.
- Une présentation du plan de protection concernant Badminton Lausanne Association devra être présentée auprès de Swiss badminton et auprès de B4L Fondation.
- Les membres du club devront être informés des directives à suivre dans le centre de B4L Fondation.

4. Directives et recommandations pour les collaboratrices et collaborateurs du centre

- Toutes les exigences du Conseil fédéral doivent être respectées. (Distance, mesures d'hygiène).
- Mise à disposition de désinfectant pour les mains, masques, gants.
- Si un collaborateur est malade, il en informe au plus vite la responsable Covid 19.
- Formation et information par la responsable du centre(Covid 19) .
- Informer la clientèle sur les règles de protection du centre.

Ce document a été établi par le Centre de badminton B4L Fondation

Ce document a été transmis à tous les membres et clients.

Le représentant COVID-19, date et signature : _____